PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, que:

1. Lors d'une séance tenue 1er février 2021, le conseil de la municipalité de SAINTE-BARBE a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de Règlement 2021-01-01 modifiant le règlement 2021-01 de taxation 2021**

Ce Projet de Règlement 2021-01-01 vise à modifier la date du 1er versement de taxes pour l'année 2021 pour la reporter au 10 avril 2021 plutôt que le 10 mars 2021.

---

2. Au cours de la séance qui aura lieu le 1er mars 2021, à 17h00 à huis clos et par enregistrement, la mairesse répondra, s'il y a lieu, aux commentaires ou questions relativement à ce projet de règlement précité au point 1.

3. Conformément aux arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la COVID-19, une consultation écrite, qui s'étendra de la date de publication du présent avis jusqu'à la date de la séance où seront adoptés les règlements, sera également tenue.

4. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces projets de règlements jusqu'au 26 février 2021 à 11h de la manière suivante :

- Par la poste au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
- Par courriel à l'adresse : c.girouard@ste-barbe.com

5. Le projet de règlement est déposé à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.ste-barbe.com

Donné à Sainte-Barbe, ce 2e jour de février 2021

Chantal Girouard

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Bureau : 450 371-2504 • Télécopieur : 450 -371-2575 • Courriel : info@ste-barbe.com • Internet : www.ste-barbe.com